



UNE TRANSITION TOXIQUE

Comment le plus grand producteur de cobalt au monde aurait empoisonné les communautés locales pendant des années en République démocratique du Congo

Mars 2026

RÉSUMÉ

L'enquête menée par l'Agence d'investigation environnementale (EIA) sur l'exploitation minière du cobalt en République démocratique du Congo (RDC) révèle le côté sombre de la transition énergétique mondiale et propose des recommandations pragmatiques pour en changer le cours.

L'enquête inédite menée par EIA, pendant plus de trois ans, combine une analyse poussée de centaines de dossiers médicaux, des mesures indépendantes de pollution de l'air, des données de renseignement géospatiales, des entretiens avec des dizaines de membres des communautés touchées et des informations clés partagées de manière confidentielle par des acteurs de la filière. L'enquête révèle une grave crise de santé publique apparemment causée par le plus grand producteur mondial de cobalt. Elle établit pas à pas un lien entre la croissance rapide du plus grand producteur mondial de cobalt et l'essor de la production de véhicules électriques par certains des plus grands constructeurs automobiles mondiaux, d'une part, et ce qui semble être une pollution de l'air s'étendant sur plusieurs années et touchant des dizaines de familles et de travailleurs, d'autre part.

Ces dernières années ont été marquées par une croissance spectaculaire de la production et de la vente de voitures électriques et des batteries lithium-ion nécessaires à leur fonctionnement. De ce fait, la demande en minéraux critiques – tels que le cobalt – dont dépendent ces batteries, est en très forte hausse. Presque la moitié du cobalt mondial est actuellement produit par une société chinoise dénommée CMOC Group Ltd (CMOC ; anciennement China Molybdenum Co., Ltd.) via ses activités minières en RDC, où le groupe contrôle deux des plus grandes mines de cuivre-cobalt au monde : la mine de Tenke Fungurume et la mine de Kisanfu.

Les activités minières de CMOC se sont rapidement développées au cours des cinq dernières années afin de répondre à la hausse de la demande internationale en hydroxyde de cobalt, avec une croissance annuelle de production dépassant les 100 %. Afin de dominer la production mondiale d'hydroxyde de cobalt, CMOC a construit l'un des plus grands complexes de traitement du cuivre et du cobalt en Afrique – équivalent en surface à 500 terrains de football – juste à côté de Fungurume, une ville minière de la province de Lualaba, dans le sud-est de la RDC. Cette installation de traitement gigantesque est connue sous le nom d'« usine 30k » car elle est capable de traiter 30 000 tonnes de minerai mixte de cuivre-cobalt par jour.

Le problème est que des milliers de personnes vivent à quelques centaines de mètres de la mine de cobalt et de son immense usine de traitement.

En 2023 et 2024, les communautés et les groupes locaux de la société civile ont tiré la sonnette d'alarme au sujet de graves problèmes de santé, notamment des saignements de nez importants, des toux sanglantes et des problèmes liés à la maternité, notamment des mortinaissances, qu'ils attribuent aux activités de la nouvelle usine de traitement de CMOC. Dans une déclaration publique, CMOC, par l'intermédiaire de sa filiale Tenke Fungurume Mining (TFM), a nié les allégations de pollution environnementale, leur impact négatif sur la population et tout lien avec ses activités.

Les conclusions de l'enquête menée par EIA diffèrent des déclarations publiques de TFM. Selon les conclusions de l'enquête, l'augmentation de la capacité de traitement de cuivre-cobalt de CMOC dans la mine de Tenke Fungurume, et en particulier le fonctionnement de l'usine 30k, semble être au cœur de la crise de santé publique qui aurait nui aux communautés voisines et aux travailleurs de l'usine.

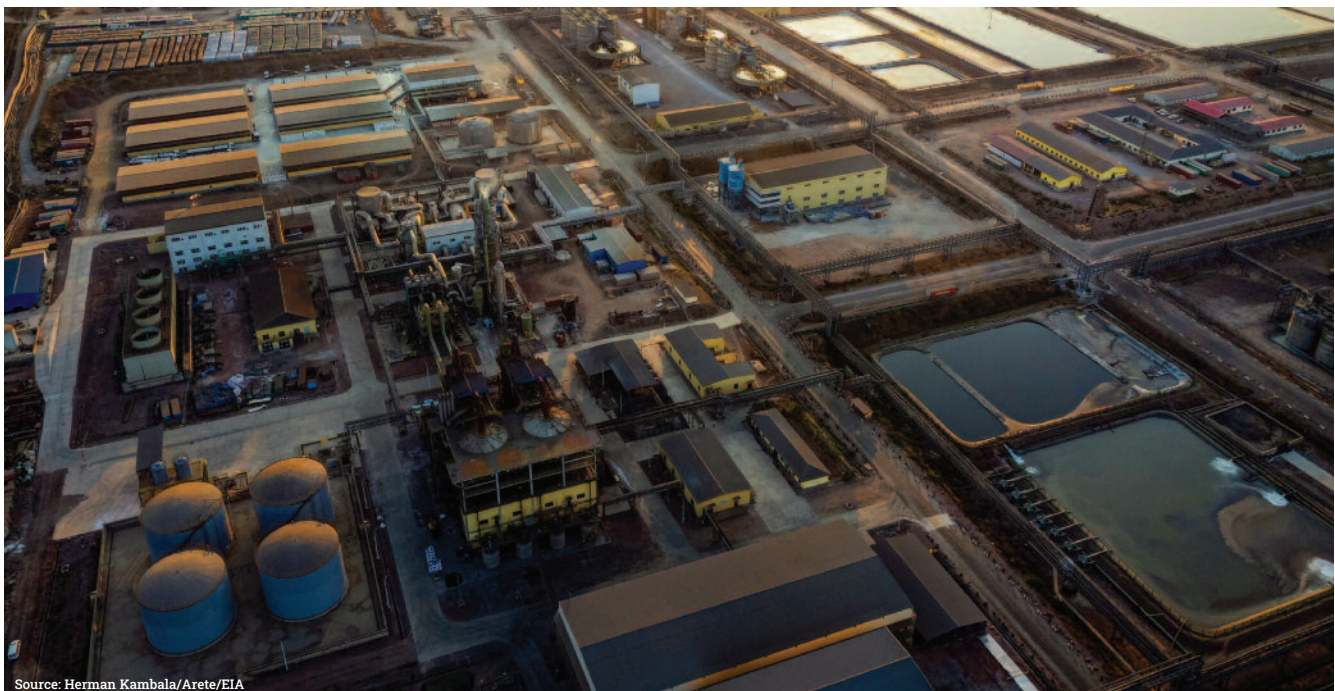
Plus de 1 200 dossiers médicaux obtenus et analysés par les enquêteurs d'EIA, ainsi que par des experts médicaux indépendants, montrent que depuis 2023, des médecins et des infirmières travaillant à proximité de la mine ont traité un nombre croissant de patients pour des toux sanglantes et des maladies respiratoires graves telles que la pneumonie et la bronchite. Les données révèlent également que la crise sanitaire a persisté, s'est étendue à une large portion de la population voisine de la mine et s'est très probablement aggravée au fil du temps. L'évolution des individus affectés allant des enfants (population la plus vulnérable) en 2022 à un profil mixte en 2023, puis à une répartition pondérée d'adultes et d'adolescents en 2024, corrobore fortement l'hypothèse d'une aggravation de l'exposition environnementale au fil du temps.

Afin de comprendre les causes possibles de la crise sanitaire près des installations de TFM, EIA a fait appel à un suivi indépendant de la qualité de l'air dans cette zone entre septembre 2024 et janvier 2025. Les résultats ont révélé des niveaux de dioxyde de soufre (SO₂) – un gaz toxique produit lors du traitement du minerai de cuivre-cobalt – largement supérieurs aux normes internationales. Selon le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), l'exposition au SO₂ peut affecter le système respiratoire et les fonctions pulmonaires, avec notamment une inflammation des voies respiratoires provoquant des toux, des sécrétions de mucus, une aggravation de l'asthme et des bronchites chroniques. Il existe également des preuves solides suggérant que le SO₂ est associé à une augmentation du taux de mortalité infantile.

Les enquêteurs d'EIA ont également interrogé de nombreux employés de TFM qui ont décrit ce qui semble être la terrible réalité de la pollution au SO₂ à TFM. Un ancien employé a ainsi expliqué que les rejets périodiques de SO₂ chez TFM n'étaient « pas un secret » et que la direction procédait régulièrement à des rejets de SO₂ lorsque les niveaux de gaz devenaient trop élevés. Plusieurs employés ont également déclaré aux enquêteurs d'EIA que dans la plupart des cas les machines ne sont pas arrêtées lorsque l'alarme de SO₂ vient à se déclencher car, comme l'a expliqué l'un d'entre eux, « cela prendrait trop de temps pour les redémarrer ». L'employé a déclaré à EIA avoir vu trois sous-traitants ne portant pas d'équipement de protection individuel approprié s'évanouir en raison d'une accumulation de SO₂.

Selon les conclusions d'EIA, la pollution présumée au SO₂ par TFM semble contredire les lois de la RDC et les droits qu'elles garantissent pour les citoyens congolais, notamment : "Toute personne a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Est interdite, toute émission dans l'air susceptible d'incommoder la population ou de nuire à l'environnement et à la santé."

En réponse aux conclusions d'EIA, TFM a expliqué que selon les données recueillies par l'entreprise entre fin 2024 et début 2025, les concentrations ambiantes de SO₂ restaient dans les limites réglementaires applicables. La société a déclaré que « les allégations suggérant un lien de causalité direct entre l'expansion de TFM et les effets sur la santé à Manomapia ne sont pas étayées par les données et les évaluations dont dispose TFM ». La société a précisé que selon sa politique, toute personne présente sur le site doit interrompre tout travail avéré dangereux tant que les dangers ne sont pas maîtrisés et que toute mesure de représailles est strictement interdite. La société a également précisé que les superviseurs sont tenus de procéder à des évacuations lorsque les alarmes se déclenchent ou que les seuils sont atteints. La réponse complète de TFM est disponible sur la page web d'EIA consacrée à ce rapport.



Source: Herman Kambala/Arete/EIA

Vue aérienne de l'usine 30k



Vue satellitaire de la proximité des habitations vis-à-vis de l'enceinte de TFM et de l'usine 30k de traitement de cuivre-cobalt

La majeure partie de l'hydroxyde de cobalt produit par la mine de Tenke Fungurume est destinée à la Chine et à l'Europe, où sont fabriquées les batteries lithium-ion. L'analyse de la chaîne d'approvisionnement et des voies commerciales réalisées par EIA indique que l'hydroxyde de cobalt produit à TFM est utilisé par certains des plus grands constructeurs automobiles, notamment BMW, Mercedes-Benz, Stellantis (société-mère de Peugeot) et Volkswagen.

Aucun des constructeurs automobiles cités dans ce rapport n'a nié s'approvisionner indirectement en cobalt auprès de TFM pour la production de ses voitures électriques. Mercedes-Benz a expliqué avoir entamé un dialogue avec TFM sur la base des conclusions de l'enquête d'EIA et avoir « ensuite procédé à un recueil d'information sur la base de certains standards et sa propre chaîne d'approvisionnement », mais que cet examen « n'a pas révélé de manquements liés aux émissions de SO₂ ». Le groupe BMW a déclaré que « s'il existe des signes de violations possibles dans nos chaînes d'approvisionnement, nous enquêtons sur ces signes. » Stellantis a confirmé sa relation d'approvisionnement avec TFM et a déclaré qu'un auditeur indépendant avait identifié des rapports faisant état de « maladies graves liées à la pollution dans la région de Manomapia ». La société a expliqué qu'elle « continue à suivre la situation avec TFM afin de comprendre l'avancement des efforts d'atténuation ». Au moment de la rédaction du présent rapport, Volkswagen n'a pas répondu aux conclusions d'EIA. Les réponses complètes de ces constructeurs automobiles sont disponibles sur la page web d'EIA consacrée à ce rapport.

En juin 2024, TFM est devenue la première mine en Afrique et la première mine sous contrôle chinois au monde à recevoir le Copper Mark, une certification environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG) qui comprend notamment des critères spécifiques en matière de relocalisation, de conditions de travail et pollution. Les résultats de l'enquête d'EIA contredisent les déclarations et les conclusions de l'audit concernant la pollution de l'air. L'enquête d'EIA remet en question la fiabilité du processus d'audit et la crédibilité de la certification, TFM ayant été évaluée comme « satisfaisant pleinement » à 100 % les 31 critères applicables en juillet 2025. En réponse aux conclusions d'EIA, Copper Mark a indiqué que les préoccupations liées à la pollution avaient été prises en compte lors de l'audit initial. Copper Mark a en outre expliqué que « ce n'est qu'après avoir mis en œuvre des mesures correctives spécifiquement liées à ces questions que le site a pu obtenir l'évaluation "satisfaisant pleinement" ».

Au moment où nous écrivons ces lignes, TFM fait l'objet d'une évaluation selon les standards de l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA), qui couvrent un large éventail de questions ESG, notamment la santé et la sécurité des travailleurs, les droits humains et la protection de l'environnement. L'enquête d'EIA soulève des questions importantes quant au respect des standards d'IRMA par TFM. EIA attend avec impatience que les informations relatives à la première phase du processus d'audit et ses conclusions soient rendues publiques le plus vite possible.

EIA recommande :

au gouvernement de la RDC :

- d'enquêter sur les violations présumées des lois et réglementations congolaises relatives à la santé des citoyens, à la pollution et au processus de déplacement liées aux activités de TFM;
- avec le soutien des organisations multilatérales internationales, faire de la crise environnementale et sanitaire multiforme causée par l'exploitation minière du cuivre et du cobalt dans les provinces du Haut-Katanga et de Lualaba une politique nationale prioritaire, et mettre en œuvre des programmes interministériels pour y remédier, la contrôler et la prévenir ;
- de mettre en place un programme de surveillance du secteur minier indépendant dans la province du Lualaba, via par exemple des observateurs de la société civile mandatés par le gouvernement, mettant à profit les enseignements tirés d'une décennie de surveillance indépendante des forêts.

à CMOC :

- de mettre immédiatement en place un processus transparent et multipartite de réparation des dommages présumés causés par la pollution au SO₂ à des dizaines de résidents et de travailleurs ;
- de suspendre l'exploitation de l'usine 30k de TFM jusqu'à ce que le bon fonctionnement des systèmes de neutralisation du SO₂ aient été vérifiés de manière indépendante, que les systèmes de surveillance continue des émissions soit opérationnel et qu'un organisme tiers, indépendant et qualifié puisse garantir de manière fiable que les émissions de SO₂ respectent les lois sur l'environnement de la RDC et les normes internationales ;
- de divulguer de manière proactive les données de surveillance du SO₂ de TFM sur une plateforme accessible au public, comprenant des mesures quotidiennes provenant des systèmes de surveillance sur site.

aux clients de CMOC :

- d'informer immédiatement CMOC qu'à compter du 1er mai 2026, l'achat d'hydroxyde de cobalt sera subordonné à la garantie par un tiers indépendant et qualifié que les émissions de SO₂ de TFM respectent les lois environnementales de la RDC et les normes internationales ;

à BMW, Mercedes-Benz, Peugeot et Volkswagen :

- de suspendre l'achat de produits contenant du cobalt susceptibles d'être indirectement issus de TFM jusqu'à ce que des preuves solides démontrent que les émissions de l'usine 30k respectent les lois de la RDC et les normes internationales ;
- de soutenir un programme communautaire de surveillance du SO₂ mené par la société civile qui permettrait aux habitants vivant près des mines de cuivre-cobalt de collecter et de rendre publiques des informations fiables sur la qualité de l'air ;
- d'établir un nouveau standard en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la transition énergétique en rendant public les informations dont ils disposent concernant leur chaîne d'approvisionnement en cobalt, et ce depuis la mine d'origine ;
- de soutenir la création et rejoindre le groupe d'acteurs multipartite visant à accompagner le processus d'audit d'IRMA, aux côtés de représentants des communautés locales et des organisations de la société civile, des gouvernements provincial et fédéral, et des organisations non gouvernementales internationales.

à IRMA :

- de mettre en place un groupe d'acteurs multipartite – ayant pleinement accès aux informations d'audit, aux mesures correctives associées et à leur mise en œuvre par TFM – pour accompagner le processus d'audit, avec la représentation des communautés locales et des organisations de la société civile, des gouvernements provinciaux et fédéral, des constructeurs automobiles et des organisations non gouvernementales internationales.